

## Commerce franco-brésilien et transferts de données personnelles : le RGPD, la LGPDP, les outils



Voici plus d'un an que le Règlement Général sur la Protection des Données (le RGPD) est entré en vigueur et est devenu obligatoire pour les entreprises européennes, mais aussi celles, brésiliennes, qui veulent exporter vers l'Union européenne ou échangent avec des opérateurs économiques résidant en Europe. Un an que le Brésil a voté une loi similaire, bientôt applicable. Connaître les outils juridiques et techniques adaptés aux transferts de données personnelles entre les deux pays est indispensable pour vos échanges commerciaux.

---

**9 h 00 - 9 h 30**

**Accueil**

▷ Café offert par la Chambre de Commerce du Brésil en France

---

**9 h 30 - 9 h 50**

**RGPD et Brésil : que faut-il savoir ?**

par Lúcia DA CUNHA

RGPD et LGPDP : les entreprises doivent intégrer dès maintenant ces deux textes dans leur gouvernance de données.

- ▷ Rappels sur les innovations majeures du RGPD
- ▷ La *Lei Geral de Proteção de Dados Pessoais* : une création récente, encore inachevée
- ▷ RGPD et LGPDP : accord sur les principes, des différences dans les détails

---

**9 h 50 - 10 h 20**

**Panorama de la protection des données personnelles**

par le professeur Jean-Luc SAURON

Ce qui caractérise la protection des données personnelles dans le monde, c'est surtout le manque d'harmonisation. Le professeur Sauron fait un point de l'état actuel.

- ▷ La protection des données personnelles dans le monde
- ▷ Intérêt et nouveautés de la Convention 108+ du Conseil de l'Europe
- ▷ Focus sur le Brésil

---

**10 h 20 - 10 h 35**

**Pause café**

... et une bonne occasion de discuter avec les conférenciers

---

**10 h 35 - 10 h 55**

**Les échanges de données personnelles avec le Brésil : les outils juridiques et techniques**

par Jackie POSTMA

Comment sécuriser juridiquement vos transferts de données personnelles ?

- ▷ Encadrer les transferts par des « garanties appropriées » (au sens du RGPD)
- ▷ Que peuvent apporter les codes de conduite et la certification ?
- ▷ Prendre en compte la LGPD

---

**10 h 55 - 11 h 15**

**LGPDP – Harmonisation et interopérabilité avec les régimes de protection des données personnelles existants**

par Nathalie LANERET

Comment intégrer la LGPDP dans son programme de protection des données personnelles ?

- ▷ L'importance de « l'accountability » comme cadre de la conformité
- ▷ Les notions clés : intérêt légitime, consentement, approche par les risques
- ▷ L'impact sur les nouvelles technologies

---

**11 h 15 - 11 h 30**

**Questions-réponses**

---

## Les conférenciers

---

### → **Lúcia da Cunha**

Experte juridique

Lúcia da Cunha est membre de l'Ordre des Avocats du Portugal. Au Brésil, elle est membre senior de l'Ordre des Avocats du Brésil, ainsi que membre senior de l'Association des Avocats de São Paulo ; elle a 25 ans d'expérience juridique en tant que conseil et consultante auprès d'entreprises (*compliance* et *due diligence*), principalement en Droit des affaires.

Installée en France depuis cinq ans, elle y développe une activité de conseil juridique franco-portugais et brésilien, essentiellement autour du RGPD et de la LGPD. Chez CPS Associés, elle est responsable des aspects contractuels en matière de protection de données personnelles ainsi que de la veille législative et jurisprudentielle sur ce sujet. Elle est membre de l'AFCDP. Elle est diplômée de la première promotion de la formation DPO (Délégué à la Protection des Données) de l'Université de Paris Dauphine.

### → **Jacqueline Postma**

Responsable homologations réglementaires

Jacqueline est juriste, titulaire de l'équivalent brésilien du Master 2 en Droit et diplômée en commerce international. Elle a douze ans d'expérience en conformité réglementaire, acquise en organisme de certification puis dans l'industrie. Ses principaux domaines d'intervention sont la mise en œuvre des nouveaux règlements, la veille normative et réglementaire, et la mise en place des audits de certification de processus et de produits. Chez CPS Associés, Jackie assure notamment la mise en conformité de l'ensemble des procédures de nos clients avec le RGPD, la réalisation des audits requis par la CNIL et la veille normative et réglementaire auprès des autorités concernées (Conseil de l'Europe, CNIL, AFAPDP, etc). Elle est membre de l'AFCDP. Elle est diplômée de la première promotion de la formation DPO (Délégué à la Protection des Données) de l'Université de Paris Dauphine.

### → **Jean-Luc Sauron**

Jean-Luc Sauron, haut-fonctionnaire français, est professeur associé à l'Université de Paris Dauphine, où il enseigne le droit européen. Il a ouvert cette année un diplôme d'université RGPD-DPO à l'Université de Paris Dauphine qui prépare à la certification aux fonctions de délégué à la protection des données (DPO). Il travaille dans le cadre du Conseil de l'Europe à des formations sur le droit de l'Union européenne (RGPD) et du Conseil de l'Europe (convention 108+) relatif à la protection des données personnelles.

### → **Nathalie Laneret**

Director of Privacy Policy du *Center for Information Policy Leadership* (CIPL) à Bruxelles.

Nathalie a plus de 20 ans d'expérience en tant que juriste et avocat. Elle était précédemment la *Group Data Protection Officer* de Capgemini. Elle a également travaillé pour le Groupe 3M et, en tant qu'avocate admise aux barreaux de Paris et de New York, au sein du cabinet August & Debouzy. Elle est diplômée en droit européen de l'Université Robert Schuman (Strasbourg, France) et en droit américain de l'Université de Duke (Durham, USA).

Nathalie est membre du comité européen de l'*International Association of Privacy Professionals* (IAPP) et du groupe d'experts du Code de Conduite des *Cloud Infrastructure Service Providers in Europe* (CISPE). Elle enseigne le droit et la pratique de la protection des données personnelles au sein de plusieurs universités et intervient régulièrement au cours de conférences en Europe sur les sujets liés à la sécurité et la protection des données personnelles.